

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

14^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

*Droit de réponse de Monsieur Omar Hilale,
Ambassadeur, Représentant Permanent*

A l'intervention de la délégation algérienne

*Au titre du débat général sur le point 4 relatif aux situations qui
requièrent l'attention du Conseil des Droits de l'Homme*

Genève, le 09 juin 2010

Monsieur le Président

La délégation algérienne mérite de figurer dans le Guinness book. Elle a réussi le record dans l'histoire du Conseil des Droits de l'Homme de faire trois déclarations, sur deux points de l'ordre du jour, en l'espace de quelques heures seulement et contre un seul et même pays, le Maroc. Qu'elle gratifie, en plus, de pays voisin et frère. Malheureusement, l'hypocrisie des propos cache mal une marocphobie primaire.

La délégation algérienne a cru bon d'exprimer sa préoccupation sur ce qu'elle a appelé la situation des droits de l'homme au Sahara marocain. Elle aurait été mieux inspirée de se préoccuper des violations massives des droits de l'homme de ses propres concitoyens en Algérie.

Contrairement à la délégation algérienne, celle du Maroc n'avance pas d'accusations gratuites, mais cite le Comité des droits de l'homme des Nations Unies qui, dans son rapport de 2008, « constate avec préoccupation que de nombreuses et graves violations des droits de l'homme auraient été commises en toute impunité sur le territoire de l'Algérie, notamment par des agents publics, et qu'elles continueraient de l'être ».

Quand un pays viole les droits de l'homme de ses propres citoyens, il n'a aucun droit moral de s'ériger en donneur de leçons à son voisin. Surtout quand ce voisin vit une ère de démocratie et de respect des droits et libertés individuelles.

La préoccupation algérienne pour la situation des droits de l'homme au Sahara marocain est surréaliste. Car s'il y a un pays où les ONG et les mécanismes onusiens des droits de l'homme sont interdits, c'est bien l'Algérie. Malheureusement encore pour l'Algérie, elle fait l'unanimité des acteurs onusiens et des ONG dans leurs dénonciations de la persistance de « la torture, les exécutions sommaires et extrajudiciaires et les disparitions forcées en Algérie ».

La délégation algérienne a exprimé, également, sa préoccupation pour les défenseurs des droits de l'homme au Maroc. L'Algérie peut ignorer le rôle du Maroc dans la défense et la promotion des droits de l'homme au niveau international. Mais les actes fondateurs de cet engagement sont têtus. En effet, l'histoire de la Commission des Droits de l'Homme confirme que c'est le Maroc qui, avec la Norvège, a initié la première résolution sur les défenseurs des droits de l'homme.

L'histoire retiendra également les rapports d'Amnesty International de 2008 et 2009 qui « enregistre les graves violations des droits humains, dont les disparitions forcées, et l'incrimination des activistes des droits de l'homme, militant pour le droit à la vérité et à la justice des victimes de ces disparitions et de leurs familles ».

La délégation algérienne aurait mieux fait de répondre aux interpellations de la Communauté internationale au sujet de la persécution même à l'étranger, des activistes kabyles. Ces derniers sont persécutés, emprisonnés voire même déchus de facto de leur nationalité, pour la simple raison qu'ils osent défendre leur spécificité culturelle.

Il est vrai qu'en Algérie personne n'a le droit à la différence. Le formatage politico-idéologique même quand il s'agit du bon voisinage et de l'édification du Maghreb, est de rigueur.

Quand à l'appel de la délégation algérienne au Conseil des Droits de l'Homme au sujet de la situation au Sahara marocain, je voudrai lui rappeler que le Maroc et son Sahara sont ouverts, en permanence, aux ONG, aux délégations officielles et à la Presse internationale. Ce dont ne peut se prévaloir l'Algérie, dont le territoire en général et les camps de Tindouf en particulier sont interdits pour les ONG et les mécanismes onusiens des droits de l'homme.

Enfin, comment la délégation algérienne peut-elle demander une Mission du Haut commissariat aux Droits de l'Homme alors que la diplomatie de l'Algérie est mobilisée, tant à New York qu'à Genève, pour contrecarrer le projet de Mme la Haut Commissaire d'ouvrir un Bureau régional du HCDH en Afrique du Nord ?

Comment l'Algérie ose-t-elle solliciter une quelconque action du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme tout en le combattant et menant une croisade dans toute les enceintes onusiennes contre l'indépendance du HCDH, seul garant de sa neutralité et de la mise en œuvre intégrale de son mandat de défense et de promotion des droits de l'Homme. Ce que mon pays soutient totalement.

Je vous remercie Monsieur le Président.